

Mercredi matin, 22 mars 2017

Direction des finances

14 2016.RRGR.894 Motion 192-2016 PEV (Streit-Stettler, Berne) Cyberadministration: élaboration d'une stratégie

N° de l'intervention:	192-2016
Type d'intervention:	Motion
Déposée le:	13.09.2016
Déposée par:	PEV (Streit-Stettler, Berne) (porte-parole)
Cosignataires:	12
N° d'ACE:: 156/2017	du 15 février 2017
Direction:	Direction des finances

Cyberadministration: élaboration d'une stratégie

Le Conseil-exécutif est chargé

1. d'élaborer une stratégie de cyberadministration;
2. de créer avec les communes un organisme chargé de planifier et de mettre en place des offres communes pour la population et les entreprises.

Développement:

La population et les entreprises attendent depuis des années que le canton de Berne se décide à passer à la cyberadministration. A notre époque, il ne devrait plus être nécessaire d'imprimer et de signer des formulaires. L'administré qui s'installe dans le canton de Berne ne devrait plus être contraint de se présenter en personne à la commune. Le canton est très en retard dans ce domaine.

L'exemple d'autres cantons montre combien il est important d'avoir une stratégie pour gérer cette question complexe et interdisciplinaire. La Confédération a sa stratégie de cyberadministration depuis 2008, de même que de nombreux cantons et villes (celle de Berne p. ex.) en ont une depuis de nombreuses années. Cela leur permet d'aller de l'avant et de garder le cap.

Chez nous, quelques interventions parlementaires ont bien été déposées pour réclamer le vote électronique et la procédure électronique d'octroi du permis de construire. Mais on cherche en vain une ligne bien tracée dans une stratégie globale. Un tel document pourrait entre autres traiter la question de l'eDéménagement, de l'octroi du permis de construire en ligne, du système cantonal de gestion des utilisateurs et des accès ainsi que du vote électronique.

Par ailleurs, les cantons champions de la cyberadministration, Zurich et Saint-Gall, ont récemment mis en place un organisme regroupant les offices cantonaux compétents ainsi que les responsables de la cyberadministration des villes et des communes. Cette plateforme, qui permet d'institutionnaliser les échanges, s'est révélée être un atout pour la réalisation des projets de cyberadministration.

Réponse du Conseil-exécutif

Chiffre 1

La stratégie cantonale de cyberadministration que le Conseil-exécutif a arrêtée en 2002 (ACE 2392/2002) est toujours applicable. Conçue alors que l'organisation des TIC était encore décentralisée, elle repose sur des offres de services en ligne également décentralisées. Elle pose trois grands principes: adopter une démarche pragmatique, ne pas aspirer à un rôle de pionnier et privilégier les applications à large impact. Plusieurs grands projets de cyberadministration ont déjà vu le jour sur cette base (ex.: la déclaration d'impôt en ligne et le vote électronique pour les Suisses et

Suisseuses de l'étranger) ou sont en cours de planification (ex.: procédure d'octroi du permis construire en ligne). En outre, le canton de Berne participe aux travaux des organes nationaux de cyberadministration. Une modification de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), qui est en cours, est également mise à profit pour arrêter la décision de principe pour l'instauration des échanges en ligne avec les autorités administratives. Mais comme l'observent les motionnaires, une coordination cantonale d'ensemble fait encore largement défaut à ce jour.

Des structures efficaces pour la direction stratégique et opérationnelle des TIC cantonales sont actuellement mises sur pied dans le cadre du projet IT@BE, qui met en œuvre la Stratégie TIC 2016-2020. La responsabilité transversale de la cyberadministration, qui n'avait pas été définie jusqu'alors, a été confiée à l'Office d'informatique et d'organisation (OIO, également chargé de la fourniture des prestations TIC de base dans l'administration), qui l'exerce en collaboration avec la Chancellerie d'Etat. La fourniture des prestations de base comprend désormais aussi des fonctions transversales de cyberadministration, telles que la gestion des utilisateurs et les procédures d'identification et d'authentification. En revanche, la responsabilité des applications cantonales et des applications métier (et du même coup des différents services administratifs en ligne) reste aux mains des offices spécialisés et des Directions.

Ainsi, l'organisation nécessaire à une meilleure coordination cantonale des activités de cyberadministration sera en place sous peu. Le Conseil-exécutif soutient donc l'idée de doter le canton de Berne d'une nouvelle stratégie de cyberadministration. Celle-ci devra rester pragmatique et se concentrer sur la hiérarchisation et la coordination des nombreux projets en cours ou prévus. Les nouvelles structures de direction des TIC contribuent néanmoins à ce que le pilotage des dossiers stratégiques transversaux, tel celui de la cyberadministration, soit davantage centralisé, ciblé et axé sur le long terme. La stratégie sera vraisemblablement prête fin 2018.

Le Conseil-exécutif propose l'adoption du chiffre 1.

Chiffre 2

Le Conseil-exécutif est favorable à un renforcement de la coopération de l'administration cantonale et des communes en matière de cyberadministration. D'autant que de nombreuses procédures administratives impliquent les autorités des communes et du canton à la fois, et qu'il est donc nécessaire que les services en ligne assurent une continuité entre ces deux échelons. En outre, la mise en place de la cyberadministration nécessite toute une série de fonctionnalités de base, dont le développement est fastidieux et qui, si elles sont mises en commun, créeront des synergies. Dans cet esprit, les travaux de conception démarrés en 2016 en vue d'introduire les échanges informatisés entre les particuliers et les autorités administratives prévoient déjà d'associer les communes au projet. Les associations communales ont réservé un premier accueil favorable à cette initiative.

Pour consolider la coopération entre le canton et les communes, il y a tout intérêt à l'institutionnaliser. Cela suppose toutefois que les communes soient prêtes à s'investir et à apporter leur contribution. Aux yeux du Conseil-exécutif, il reste à déterminer si cette volonté existe et comment pourrait être organisée cette coopération. D'ici à ce qu'une éventuelle institutionnalisation se concrétise, l'administration continue de manière ciblée, et lorsque cela s'avère judicieux, à collaborer avec les communes intéressées.

En conséquence, il propose l'adoption du chiffre 2 sous forme de postulat.

Proposition du Conseil-exécutif:

Vote point par point

Chiffre 1: Adoption

Chiffre 2: Adoption sous forme de postulat

Le président. Wir kommen zu Traktandum 14. Der Regierungsrat wünscht eine punktweise Abstimmung. Ziffer 1 der Motion will er annehmen, und die Ziffer 2 nimmt er als Postulat an. Wir führen eine freie Debatte. Die Motionärin hat das Wort.

Barbara Streit-Stettler, Berne (PEV). Ich möchte dem Regierungsrat dafür danken, dass er diesem Vorstoss Wohlwollen entgegenbringt und offensichtlich auch gewillt ist, ihn umzusetzen. Die Regierung sagt klar, dass die heutige E-Government-Strategie nicht mehr zur neuen ICT-Strategie IT@BE passt. Diese strebt in der Grundversorgung eine Zentralisierung an. Auch bei der E-Governance-Strategie ist in diesem Zusammenhang eine Koordination nötig, wie der Regierungsrat festhält. Diese Stossrichtung ist in unserem Sinne.

Nun möchte ich dazu noch zwei Sachen sagen: Der Regierungsrat schreibt in seiner Antwort, dass die Querschnittsverantwortung beim KAIO in Zusammenarbeit mit der Staatskanzlei liegen soll.

Doch dies reicht aus meiner Sicht nicht. Eine E-Governance-Strategie ist nicht einfach eine technische Angelegenheit, bei der man die Benutzerverwaltung und die sonstigen technischen Rahmenbedingungen klären muss. Wie das Wort sagt, hat das Ganze eine strategische und auch eine politische Dimension. Ich möchte den Regierungsrat bitten, diese Strategie direkt in das Projekt IT@BE einzubinden. Der strategische IT-Ausschuss soll weiter nicht nur IT@BE führen, sondern auch bei der E-Governance-Strategie die Führung übernehmen.

Zu Ziffer 2: Hier ist aus meiner Sicht die Antwort des Regierungsrats sehr defensiv. Wir sind nicht der Meinung, dass der Kanton hier auf die Gemeinden warten muss. Er darf durchaus die Führung übernehmen und den Gemeinden gute Angebote unterbreiten. Wenn die guten Angebote da sind, werden die Gemeinden diese auch nutzen. Ich bin aber bereit, Ziffer 2 gemäss dem Antrag des Regierungsrats in ein Postulat zu wandeln. Es ist mir wichtig, dass dieser Punkt zumindest als Postulat hier im Rat eine Mehrheit findet.

Le président. Sie haben gehört, dass Ziffer 2 in ein Postulat gewandelt wurde. Ist der Vorstoss in dieser Form bestritten? – Dies scheint nicht der Fall zu sein. Es gibt auch keine Wortmeldungen. Deshalb stimmen wir in einem einzigen Durchgang über Ziffer 1 als Motion und Ziffer 2 als Postulat ab. – Ich habe nicht gehört, dass dieses Vorgehen bestritten ist, und es gibt auch keine Wortmeldungen. Wer den Vorstoss wie vom Regierungsrat beantragt annehmen will, stimmt ja, wer dies ablehnt, stimmt nein. Der Vorstoss wurde einstimmig mit 131 Ja angenommen.

Vote (proposition du Conseil-exécutif; ch. 1 adoption sous forme de motion, ch. 2 adoption sous forme de postulat)

Décision du Grand Conseil:

Adoption de la proposition du Conseil-exécutif

Oui	132
Non	0
Abstentions	0